

ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADEL TPE 16 -
JURY DU 22 OCTOBRE 2021

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
EC/AD
Numéro : 2021-D-365

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du conseil au président,
- VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 », modifiée par la délibération n° 2021.03.040 du 11 mars 2021,
- VU, le procès-verbal du jury du 22 octobre 2021 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16.

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 14 671,00 €.

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

N° de dossier du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
2021/20	Matériel	2 600,00 €
2021/21	Matériel	5 000,00 €
2021/22	Aménagement	2 699,00 €
2021/25	Travaux, matériel	4 372,00 €
TOTAL		14 671,00 €

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal 2021 –nature 204 218/90 20 service 71 et nature 204 218/94 service 92

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **3 0 NOV. 2021**
Publié ou notifié,
Le **3 0 NOV. 2021**

Angoulême, le **3 0 NOV. 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Bud- get	Chapitre ou Opé- ration	Imputation (Ar- ticle/ Service/ Fonction/ Ges- tionnaire)	Crédits Votés (A)	Crédits réali- sés (manda- tés+ENS) (B).	Solde dis- ponible avant pro- position (C=A-B)	Montant proposé (D)	Solde dis- ponible après pro- position (E=C-D)
BP	204	204218/9020/71	157 831,99 €	109 522,50 €	48 309,49 €	2 600,00 €	45 709,49 €
BP	204	204218/94/92	68 511,16 €	43 508,09 €	25 003,07 €	12 071,00 €	12 932,07 €